



Lycée du Pays de Soule

Affaire suivie par :

Vincent DE LA FOURNIERE, chef d'établissement

Tél : 05 59 28 22 28

Mél : ce.0641779L@ac-bordeaux.fr

CHERAUTE, le 14 Septembre 2026

M DE LA FOURNIERE Vincent
Chef d'établissement

Aux

Parents d'élèves

Objet : Courrier de RENTREE 2026

Avec la collègue Provisure-Adjointe, nous tenons à vous présenter au nom de tout le personnel nos vœux de réussite scolaire pour vos enfants et un accompagnement éducatif partagé.

Cette rentrée s'est bien déroulée : à ce jour tous les personnels sont affectés (professeurs -sauf 9h Sc Phys, agents, assistants d'éducation, infirmière scolaire), les emplois du temps fonctionnent, avec des retouches mineures à ce jour. Les résultats aux examens de la session juin/juillet 2026 sont très satisfaisants (taux de mentions de 85%).

Les emplois du temps des élèves sont individualisés en raison de la réforme du lycée et des choix de formation. Notre établissement, malgré une taille modeste, offre un choix très large de spécialités et d'options dans la voie générale et la possibilité de suivre une voie technologique (STI2D). 31% de nos élèves sont internes.

De manière générale les conditions d'enseignement sont particulièrement avantageuses : par exemple les effectifs des classes de Terminales sont entre 20 et 23 élèves et 75% des groupes de spécialités en 1^{ère} et Terminales sont à moins de 20 élèves.

Quelques précisions par niveaux :

- les élèves de 2^{nde} sont dans une classe dite d'orientation : ils devront au cours de l'année scolaire décider de la voie à choisir, générale ou technologique et des spécialités ou options qui s'y rattachent. Les professeurs principaux, les équipes pédagogiques et la Direction de l'établissement seront présents pour les accompagner (réunion le 29 janvier 2027). Les élèves ont passé des tests en Français et Mathématiques.

- les élèves de 1^{ère} et Term débutent ou poursuivent le cycle terminal. Les professeurs principaux, les équipes pédagogiques, la psychologue Education nationale et la Direction sont mobilisés pour accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets. Le calendrier du Bac est connu.

- les étudiants de BTS poursuivent ou démarrent leur cursus avec une équipe pédagogique impliquée dans le suivi individualisé. Cette offre de formation, originale, s'adapte de manière cohérente au tissu économique local.

Ces étapes nécessitent un contact important avec les familles : c'est pourquoi il est essentiel que vous soyez présent au sein de la communauté éducative, et notamment lors des conseils de classes et conseils d'administration (cf verso). *Vous pouvez faire acte de candidature comme parent délégué au conseil de classe et au conseil d'administration par courrier (ou courriel) au secrétariat.*

L'espace numérique de travail (ENT) « lycée connecté », outil élaboré par la Région Nouvelle Aquitaine (collectivité territoriale de rattachement) est accessible. <https://lyceeconnecte.fr>

Comme parent vous devez créer votre propre compte en utilisant votre numéro « educonnect ».

Les élèves nouvellement arrivés au lycée ont reçu leurs propres codes par une information en classe.

Dans cet ENT vous pourrez accéder au logiciel PRONOTE et entrer en communication avec les professeurs de votre enfant. Toutes les informations du lycée passent par cet environnement.

Le nouveau site internet du lycée rassemble, notamment, les textes officiels de fonctionnement et vous y trouverez aussi l'ensemble des courriers adressés aux parents durant l'année. <https://lyceedupaysdesoule.fr>

Le LPS, comme tout établissement scolaire, est aussi un lieu de vie collectif avec des exigences légitimes notamment dans l'ambiance de travail et dans la tenue de l'internat. Nous tenons donc au maintien d'une image positive, fruit du travail des enseignants et de tous les personnels et comptons sur votre implication pour entretenir une volonté de réussite. Un second courrier vous présentera les temps forts de l'année.



Informations sur le rôle du Conseil d'Administration

Composition : des membres de droit et des membres élus représentant la communauté scolaire soit 29 membres

- ☐ le Chef d'Établissement,
- ☐ le Chef d'Établissement-adjoint
- ☐ l'Adjointe-Gestionnaire
- ☐ le Conseiller Principal d'Éducation
- ☐ une personnalité qualifiée
- ☐ un représentant de la Région
- ☐ deux représentants de la Commune
- ☐ un représentant groupement de communes
- ☐ représentants des parents d'élèves,
- ☐ représentants des élèves
- ☐ représentants des personnels administratifs, ouvriers et de service.
- ☐ représentants des personnels d'Enseignement et d'Éducation

Attributions :

C'est l'organe de délibération et de décision des lycées et des collèges. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Établissement. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé. Il adopte sur le rapport du Chef d'Établissement, le projet d'établissement, le budget, le compte financier, le règlement intérieur ainsi que les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

Cette année, les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration se dérouleront le 9 octobre 2026

Chaque parent d'un élève, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections

Informations sur le Conseil de Classe

Composition

- ☐ le Chef d'établissement ou son représentant.
- ☐ les professeurs de la classe.
- ☐ les délégués élèves.
- ☐ les délégués parents.
- ☐ le Conseiller Principal d'Éducation ou son représentant.
- ☐ le Psy-EN éventuellement

Compétences :

Le Conseil de Classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe ainsi que le déroulement de la scolarité. Le Conseil de Classe se réunit 3 fois par an (fin de trimestre) ou 2 fois par pour les BTS (semestres)

Les délibérations du Conseil de Classe relatives aux questions d'ordre pédagogique ou éducatif intéressant l'ensemble des élèves d'une classe peuvent faire l'objet d'une diffusion aux familles de la classe concernée à l'initiative des parents d'élèves; en revanche la divulgation de l'examen des cas individuels est interdite.

Arrêt des notes :

Trimestre 1 (le 23 novembre 2026), Trimestre 2 (le 04 mars 2026), Trimestre 3 (en fonction du calendrier de l'orientation)



Lycée du Pays de Soule
Affaire suivie par :
Vincent DE LA FOURNIERE, chef d'établissement
Tél : 05 59 28 22 28
Mél : ce.0641779L@ac-bordeaux.fr

CHERAUTE, le 14 Septembre 2026

M DE LA FOURNIERE Vincent
Chef d'établissement

Aux

Parents d'élèves

Objet : Courrier de RENTREE 2026 – Annexe financière

1- Certificats de scolarité

Les certificats ont été distribués aux élèves.

2- Frais scolaires

Dès cette rentrée, la Région Nouvelle Aquitaine met en place une tarification solidaire basée sur les revenus des familles. La Région a communiqué en ce sens vers les familles.

Voir en PJ une infographie de rappel : vous devez effectuer vous-même les démarches avant le 27 septembre.

En l'absence d'inscription en ligne ou non valable, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

De nouveaux forfaits étant proposés, un coupon réponse va être distribué dans les classes.

Un avis des sommes à payer (ASAP) est envoyé par mail au responsable financier.

Modalités de paiement, au choix :

- Par virement sur le compte bancaire du lycée (vous pouvez régler en plusieurs fois) en précisant nom-prénom de l'élève.
- Par télépaiement (vous pouvez régler en plusieurs fois)
- Par prélèvement automatique en 2 échéances par trimestre : l'application « Opale » scinde les frais scolaires en 2 parties.

3- Bourse nationale : la campagne de bourse de lycée est ouverte jusqu'au 15 octobre 2026 inclus.

Voir en PJ une infographie.

A noter : un dossier papier est toujours possible et le lycée vous accompagne dans vos démarches (passer au secrétariat de scolarité des élèves).

4- Fonds social lycéen

En cas de difficulté passagère, vous pouvez solliciter une aide d'Etat : vous rapprocher du secrétariat de scolarité des élèves.

5- Changement de régime (passage DP/Externe/Interne...)

Tout changement éventuel ne sera possible qu'en début de trimestre (T2 début janvier 2027, T3 début avril 2027).

6- Dégradations

Nous vous rappelons que toute dégradation sera facturée au coût de remplacement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.
2. Dès le **24 août 2026**, se connecter sur :
tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



— Pensez à vous inscrire
avant le **27 septembre 2026**
pour bénéficier de la tarification
solidaire sur toute l'année scolaire !

INFORMATIONS ET CONTACT : 05 49 38 49 38 + choix 1
du lundi au vendredi de 9h à 18h

+ d'info : naqui.fr/tarification-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine** × **NÉO
TERRA**



Région
**Nouvelle-
Aquitaine** × **NÉO
TERRA**



**DES REPAS
POUR TOUS
UN TARIF**

POUR CHACUN

Rentrée 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine vous aide
à financer les repas en fonction de vos revenus.

naqui.fr/tarification-solidaire

Région Nouvelle-Aquitaine - avril 2026. @Photos : Région RNA-F. Roch

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial régional.



Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50 € et le tarif du repas de chaque tranche. Ainsi, la Région finance de 42 % à 75 % du repas de votre enfant.

POUR QUI ?

Tous les lycéens et étudiants
scolarisés dans un lycée public
de Nouvelle-Aquitaine.



180 000
élèves

fréquentant
les services de
restauration
et d'hébergement
des lycées de la région



26 millions
de repas
par an



255
cuisines

9,50 €
Le coût réel
de production
d'un repas



60%
de produits
régionaux
dont

30%
de produits Bio

LES TARIFS 2026-2027



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif est de **2,30 € à 5,50 €** pour chaque repas. Pour un forfait de 5 jours, le **montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €**.



Le forfait internat

Les **tarifs des repas** varient **2,30 € à 5,50 €**, tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.



Les repas au ticket

Le **repas pris à l'unité** est au prix unique de **5,60 €**, quels que soient vos revenus.

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

* Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section française langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

Formule de calcul de votre quotient familial régional annuel

à partir de votre avis d'imposition 2026

=

Revenu fiscal de référence

divisé par

le nombre de parts fiscales



En l'absence
d'inscription en ligne
ou en cas de refus du calcul
du quotient familial régional,
c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

Information figurant sur votre avis d'imposition 2026



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE NATIONALE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2026

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis
d'imposition 2026
sur les revenus 2025
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte ÉduConnect
ou
→ mes codes pour me connecter
via FranceConnect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Plus d'informations au verso

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité Services** à l'adresse teleservices.education.gouv.fr grâce à mon compte ÉduConnect ou à FranceConnect. Je clique sur Mes services/Demande de bourse et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une demande pour mon enfant scolarisé en collège public ou lycée public à la rentrée 2026. En une seule démarche, je peux faire ma demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même établissement.
- 3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.
- 4** Je peux suivre l'évolution de ma demande de bourse en me connectant à **Scolarité Services** : Mes services/Demande de bourse/Suivre mon dossier.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.